

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'envoi de la convocation : 05 juillet 2026

Date d'affichage de la convocation : 04 juillet 2026

Date de la réunion du Conseil Municipal : 09 juillet 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Présents : 21 - Votants : 25

Le 09 juillet 2026 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Adrien JEHENNE, Maire.

Sont présents : Adrien JEHENNE, Le Maire, Manuella HAMEL, Nadia JEHAN-FAUDET, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoints au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Anne-Marie ARSENE, Jean-Claude DESMASURES, Louis-René DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Damien HILI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Conseillers municipaux,

Sont absents excusés : Jérôme GAHERY, Evelyne HILLIOU, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Séverine LEPROVOST Nadège BOULE.

Ont donné procuration : Jérôme GAHERY donne pouvoir à Emilie DESVOL, Evelyne HILLIOU donne pouvoir à David GIROULT, Marie-Laure FRELIN GOSSET donne pouvoir à Anne-Marie ARSENE, Bernadette AMELINE donne pouvoir à Manuella HAMEL.

Secrétaire de séance : Sébastien DANGUY

Délibération portant validation du projet de territoire et du plan d'actions

Rapporteur Adrien JEHENNE

Pour rappel, la commune de SOURDEVAL a adhéré pour 5 ans au programme Petites Villes de Demain (PVD) en signant une convention avec l'Etat le 28 juin 2021 puis elle a recruté le 1er décembre 2021 un chef de projets PVD, mutualisé avec les communes de MORTAIN-BOCAGE et LE TEILLEUL.

Ce programme a pour but de donner les moyens aux communes comme Sourdeval d'élaborer ou de mettre en œuvre leur projet de territoire.

Après une période de concertation et d'état des lieux avec les élus et les partenaires, il a été décidé d'engager l'élaboration d'un projet de territoire avec un groupement d'études à partir de Janvier 2024. Trois phases se sont succédées avec de nombreux temps d'échanges, des réunions publiques sous forme d'ateliers avec les habitants, des réunions techniques avec les référents institutionnels, des réunions stratégiques avec les élus de la commune.

Deux ans de travail collaboratif ont permis de valider une feuille de route pour les 15 prochaines années articulée autour de 6 axes majeurs :

- Axe 1 : Renforcer l'attractivité de la commune pour toutes les classes d'âge
- Axe 2 : Adapter le parc de logements aux besoins du territoire en intégrant les enjeux de ZAN et de rénovation
- Axe 3 : Assurer le renouveau économique de la commune
- Axe 4 : Favoriser les mobilités douces
- Axe 5 : Encourager le renouveau des pratiques agricoles et alimentaires
- Axe 6 : Favoriser la sobriété sur le territoire

Le programme d'actions issues des réflexions comporte 27 actions dont 9 ont été identifiées comme prioritaires, par l'équipe municipale, et à mettre en œuvre au cours du mandat et si possible lors des quatre prochaines années.

Il est proposé de valider le programme dans son ensemble et les actions prioritaires suivantes :

- Action n°3 : Devenir du collège, étude bâtiminaire et construction du projet partenarial
- Action n°4 : Travaux de réhabilitation de l'école André Bruno (cours et abords)
- Action n°5 : Rénovation des vestiaires du stade et de la piste d'athlétisme
- Action n°7 : Définir et mettre en œuvre la stratégie foncière (sur le commerce et l'habitat)
- Action n°13 : S'inscrire à l'échelle de la destination touristique
- Action n°15 : Nouvelles boucles de randonnées et balisage des chemins
- Action n°20 : Réalisation d'un schéma des mobilités actives
- Action n°21 : Garantir des menus locaux à la cantine
- Action n°24 : Rénovation énergétique de la gendarmerie et des logements associés

En parallèle, en juin 2026, le préfet de la Manche a offert aux collectivités la possibilité d'engager un contrat de mandature avec l'Etat ». Cela permettrait d'inscrire la commune de Sourdeval dans un partenariat sur une perspective pluriannuelle (2026-2032) pour des projets d'intérêts partagés. Les modalités de ce « contrat de mandature » sont à discuter avec le Préfet, les services de l'Etat sont interrogés afin de mieux comprendre la finalité et l'intérêt pour la commune de Sourdeval de s'engager éventuellement.

Accusé de réception en préfecture
050-200059541-20260709-2026-07-02-DE
Date de transmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026

Vu la délibération du conseil municipal du 21 février 2023 qui autorise le lancement de la consultation pour le recrutement d'un bureau qui élaborera le projet de territoire de Sourdeval,

Vu la délibération du conseil municipal du 26 septembre 2023 qui acte le recrutement du cabinet CERUR pour la réalisation du projet de territoire,

Vu la délibération du conseil municipal du 9 décembre 2023 qui acte la gouvernance du projet de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet de territoire avec les six orientations évoquées ci-dessus,
- Arrête le programme d'actions pour les 4 prochaines années sur la base des 9 actions prioritaires énoncées ci-dessus,
- Sollicite pour ces projets toutes les aides financières possibles auprès des différents partenaires : Etat, Région, Département, Agence de l'Eau,
- Autorise l'inscription des projets issus de cette démarche dans un futur contrat de mandature (2026-2032) avec l'Etat s'il en résulte un intérêt pour la commune.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 09 juillet 2026.

Le secrétaire de séance,
Sébastien DANGUY

Le Maire,
Adrien JEHENNE

